



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE  
Place Porte Saint Antoine – 79220 CHAMPDENIERS

**Procès-verbal du conseil communautaire**  
**Du 10 mars 2020-19h00 à Cours**

Membres présents à la séance :

Monsieur	ATTOU	Yves	Absent
Madame	BAILLY	Christiane	
Monsieur	BARANGER	Johann	
Monsieur	BARATON	Yvon	
Monsieur	BARATON	Fabrice	
Monsieur	BASTY	Jean-Pierre	
Monsieur	BAURUEL	René	
Monsieur	BERNIER	Bernard	
Madame	BIENVENU	Odile	
Monsieur	BONNET	Bernard	
Monsieur	BOUJU	Gilles	
Monsieur	CANTET	Jean-Paul	Pouvoir à Patrice DOUTEAU
Monsieur	CATHELINEAU	Eric	
Madame	CHAUSSERAY	Francine	
Monsieur	CLAIRAND	Alain	
Monsieur	CLEMENT	Philippe	
Madame	COBLARD	Micheline	
Monsieur	DELIGNÉ	Thierry	
Monsieur	DOUTEAU	Patrice	
Monsieur	DROCHON	Michel	
Madame	EVARD	Elisabeth	
Monsieur	FERRON	Jean-François	
Monsieur	FRADIN	Jacques	
Madame	GIRALDOS	Fabienne	
Madame	GIRARD	Yolande	
Madame	GIRAUDON	Marylène	
Monsieur	GOURDIEN	Dominique	
Monsieur	GUERIT	Jean-Philippe	
Monsieur	GUILBOT	Gilles	
Monsieur	JEANNOT	Philippe	
Madame	JUIN	Sophie	Absente
Madame	JUNIN	Catherine	
Monsieur	LEGERON	Vincent	
Monsieur	LEMAITRE	Thierry	

Monsieur	LIBNER	Jérôme	Absent
Monsieur	MARTIN	Bernard	
Madame	MICOU	Corine	
Madame	MINEAU	Nadine	
Monsieur	MOREAU	Loïc	
Monsieur	MORIN	Joël	
Monsieur	OLIVIER	Pascal	Absent
Monsieur	ONILLON	Denis	
Monsieur	PIRON	Benoît	Absent
Madame	PROUST	Fabienne	
Monsieur	RIMBEAU	Jean-Pierre	
Monsieur	SOUCHARD	Claude	
Madame	TAVENEAU	Cécile	
Madame	TAVERNEAU	Danielle	
Madame	THIBAUD	Marie-Claire	

Membres en exercice : 49

Présents : 42

Pouvoirs : 1

Votants : 43

Date de la convocation : 03.03.2020

Secrétaire de séance : Jean-François FERRON

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

### **Ordre du jour**

1. Approbation PV conseil du 18.02.2020
2. PISCINE : marché de travaux
3. GEMAPI – produit fiscal 2020
4. RH – création de poste pour avancement de grade et suppression de poste
5. RH – document unique – risques psychosociaux
6. VOIRIE – DCE RMA 2020
7. PLUI Sud Gâtine – modification 3- enquête publique
8. ENFANCE JEUNESSE – centre de loisirs d’été Ombrelle
9. RELEVÉ DECISIONS DU BUREAU ET DU PRÉSIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D’ATTRIBUTION

## **1. APPROBATION PV conseil du 18.02.2020**

Aucune remarque n’étant formulée, le procès-verbal est adopté à l’unanimité.

## 2. PISCINE -Marché de travaux

Monsieur le Président évoque les difficultés rencontrées dans le cadre de la consultation des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation de la piscine à Coulonges.

la 1<sup>ère</sup> consultation donnait un écart avec l'estimatif APD de + 620 000 €

la 2<sup>ème</sup> consultation présente à nouveau un écart de + 166 964 € avec un lot infructueux.

le jeu splashpad a été mal calibré dans le dossier de consultation puisqu'il est de 150 m<sup>2</sup> au lieu de 30 m<sup>2</sup> prévu.

Le Président précise que cette 2<sup>ème</sup> consultation nécessite d'envisager de supprimer le lot couverture thermique afin de faire des économies ce qui impactera 3 lots (1a-9 et 11) à la baisse.

Une couverture à bulles est suffisante et empêchera les déperditions de chaleur.

D'autres moyens sécuritaires pourront être apportés tels que l'alarme.

Il précise qu'il a demandé une expertise sur le carrelage afin d'en confirmer la solidité ce qui pourrait éviter la dépose.

Concernant le lot 4 serrurerie, après une 2<sup>ème</sup> consultation, la seule offre reçue est 3 fois supérieure à l'estimation du maître d'œuvre.

M Lemaître évoque l'intérêt du projet mais qui présente beaucoup d'incertitudes.

La validité des offres au 31.03.2020 approche. Si aucune attribution n'est faite avant cette date, une consultation supplémentaire sera nécessaire. Or certains lots sont en-deçà de l'estimatif du Maître d'œuvre.

Mme Taverneau s'oppose à déclarer sans suite la consultation dans sa globalité et souligne la perte de temps sans certitude d'avoir des offres meilleures.

M Ferron approuve car il y a un risque d'augmentation des offres dans un contexte déjà très tendu.

Mme Chausseray s'interroge sur les délais sur lesquels les entreprises se sont engagées.

Le calendrier d'exécution devra être ajusté en conséquence.

Mme Micou demande si après le renouvellement du conseil après les élections, les marchés attribués peuvent être remis en question.

Dès lors que les marchés sont attribués, il est difficile de résilier les actes d'engagement.

Mme Mineau souligne que si aucun des lots n'est attribué, cela signifie une remise en cause du projet de rénovation de la piscine.

VU le code de la commande publique

VU la délibération du 27 février 2017 approuvant le projet de réhabilitation de la piscine à Coulonges et de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre

VU la délibération du 3 juillet 2018 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture GRUET pour un montant d'honoraires de 123 500 € ht soit 148 200 € ttc

VU la délibération du 16 octobre 2018 approuvant l'esquisse du projet d'un montant de travaux estimé à 1 300 000 € ht

VU la délibération du 26 février 2019 approuvant l'avant projet sommaire du projet pour un montant de travaux de 1 607 350 € ht

VU la délibération du 7 mai 2019 approuvant l'avant projet définitif du projet pour un montant de travaux de 1 734 350 € ht comprenant un jeu de splashpad

VU la délibération du 7 mai 2019 portant ouverture d'une autorisation de programme d'opération à hauteur de 2 400 000 € ttc tous frais compris

VU la délibération du 7 mai 2019 autorisant le président à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat et du Département

VU la délibération du 2 juillet 2019 approuvant le dossier de consultation des entreprises et autorisant le président à lancer l'avis d'appel à la concurrence selon la procédure adaptée

VU le rapport d'analyse des offres et l'avis de la commission des marchés publics en date du 10 décembre 2019

VU la délibération du 17 décembre 2019 déclarant infructueux le lot 1 (offre inacceptable) et lot 4 (offre inappropriée)

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 28.01.2020 portant sur le lot 1a-1b-1c et 1d et le lot 4

considérant l'estimatif de l'APD d'un montant de 1 734 350 € ht

Considérant le rapport d'analyse des offres remis par le maître d'œuvre en date du 27 février 2020

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

le conseil communautaire par un vote à mains levées décide à la majorité (43 votants – 2 contre)

**article 1- d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :**

	Désignation lots	Entreprises	Montant ht
1c	Charpente métallique	GUYONNET CM	23 456.00
1d	Étanchéité toiture	H2O Étanchéité	62 294.00
2	Carrelage	BOSSARD	40 130.32
3	Menuiseries extérieures et intérieures/agencement int.	GIRARD	55 027.20
5	Faux-plafonds	COTE PLAFONDS	10 025.00
6	Peinture & ravalement façade	RAFFENEAU	19 998.45
7	Équipement cabines, vestiaires et casiers	NAVIC	63 271.00
10	Plomberie sanitaire/chauffage/ventilation /climatisation	BREM O ENERGIE	155 000.00
	<b>Total HT</b>		<b>429 201.97</b>
	<b>Soit TTC</b>		<b>515 042.36</b>

**article 2- de déclarer sans suite le lot 8- couverture bassin** pour un motif d'ordre financier né du fait que la prestation peut être réalisée sur la base d'une solution nouvelle visant à faire des économies conformément à l'article R2185-1 et R2185-2 du Code de la commande publique

**article 3- de déclarer infructueux (pas d'offre reçue) sur le lot 1b -étanchéité bassins**

**article 4-** de lancer un avis d'appel à la concurrence pour le lot 1b-étanchéité bassins et lot 4 serrurerie intérieure & extérieure (43 votants -2 abstentions et 1 contre)

**article 5-** d'autoriser le Président à négocier avec les entreprises du lot 1a- lot 9- et lot 11 impactées sur leur offre compte tenu de la déclaration sans suite du lot 8-couverture bassin

	Désignation lots	Entreprises
1a	Démolition /gros œuvre	SCER et BALINEAU
9	Electricité	BRUNET
11	Hydraulique piscine	E.T.E. et Aquatech

### 3. GEMAPI – produit fiscal 2020

VU la compétence exercée en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

VU le transfert de compétence au syndicat mixte du Bassin versant Sèvre Niortaise créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020

VU le transfert de compétence au syndicat mixte de l'EPTB Sèvre Nantaise

Vu l'adhésion au Syndicat mixte de la Vallée du Thouet par représentation substitution de la commune Beugnon-thireuil

VU la création en cours d'un syndicat mixte sur la vallée du Thouet par fusion de plusieurs syndicats existants

VU la délibération du 24/07/18 portant acceptation d'une étude dans le cadre de la compétence prévention des inondations du bassin du Clain par l'EPTB .....

VU la délibération du 24/09/18 portant engagement avec le syndicat mixte Vendée Sèvre Autize sur le CTMA 2020-2022

VU la délibération du 25/09/18 portant institution de l'aquataxe au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour financer l'entretien des milieux aquatiques et la prévention des inondations

CONSIDERANT que la taxe Gemapi est une recette obligatoirement déposée sur une ligne budgétaire spécifique dont l'usage est contrôlé par le trésor public et qui ne peut pas être utilisée à d'autres fins.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE de fixer le montant du produit de l'aquataxe à 76 382 € pour l'année 2020 dont la dépense sera répartie comme suit :**

	Contribution 2020	Contribution au CTMA-SMVSA
SM Bassin sèvre Niortaise	54 172	18 932 €
SM EPTB -Bassin sèvre Nantaise	221	
EPTB Vienne -Bassin du Clain	400	
SMVT- thouet	<i>Chargée mission 262</i>	
	<i>Adhésion 2395</i>	
<b>TOTAL dépenses 2020</b>	<b>57 450</b>	<b>18 932</b>

**DIT que la contribution solidaire au SAGE Thouet sur la commune de Beugnon Thireuil d'un montant de 378.44 € et 45.89 € sera versée au SMVT en dehors de la Gemapi.**

## 4. RESSOURCES HUMAINES

### 4-1 création de poste pour avancement de grade et suppression de postes

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

VU le tableau des effectifs arrêté au 17.12.2019

Vu la délibération en date du 5/11/2018 fixant les ratios d'avancement de grade prise après avis du comité technique

VU le tableau de proposition d'avancement de grade de l'année 2020

Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience manifestés par certains agents

Considérant l'avis favorable du comité technique en date du 20.02.2020 sur la suppression de poste d'atsem

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE**

**de créer les postes pour avancement de grade ci-dessous :**

**dit que la nomination sur le grade d'avancement prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2020**

**dit que les postes seront supprimés après nomination de l'agent dans son nouveau grade**

nbre poste	postes créés	postes à supprimer	tps travail
1	adjoint administratif ppal 2è classe	adjoint administratif territorial	35
1	adjoint d'animation ppal 2è classe	adjoint d'animation	35
1	adjoint d'animation ppal 2è classe	adjoint d'animation	25,49
1	adjoitn technique ppal 2è classe	adjoint technique territorial	22,08
1	agent social ppal 2è classe	agent social territorial	28
1	educateur jeunes enfts de classe exceptionnelle	educateur jeunes enfants 1ère cl	21,43

**de supprimer un poste d'agent spécialisé principal de 1<sup>er</sup> classe des écoles maternelles à 32h15 suite au départ en retraite de l'agent avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2020**

#### 4-2 document unique – risques psychosociaux

Le DU d'évaluation des risques professionnels a été validé le 22.10.2019 mais la question des risques psychosociaux RPS n'a cependant pas été traitée.

Tous les services sont concernés mais 2 services méritent une attention plus particulière :

- le service animation scolaire
- le service d'aides à domicile

le Centre de Gestion propose d'accompagner gratuitement la communauté de communes pour lui permettre d'analyser les facteurs RPS afin d'établir un plan de prévention ;

#### méthode et moyens :

- appui sur les éléments de réponse au questionnaire QVT diffusé au sein du service d'aides à domicile
- réunions collectives
- entretiens individuels

comité de pilotage : le CHSCT de la communauté  
comité de suivi : à définir

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE de solliciter le service prévention des risques du Centre de Gestion pour un accompagnement à la démarche analyse des risques psychosociaux à intégrer au document unique de mettre en place un comité de suivi**

## **5. VOIRIE – travaux entretien 2020 au Répondeur Mixte Automatique -RMA-**

M Souchard, vice-président expose

VU le code de la commande publique et notamment les articles R2123-1 -R2123-4 ET R2123-5  
VU la compétence voirie d'intérêt communautaire  
VU le besoin de travaux d'entretien au RMA sur les 31 communes du territoire estimé à 196 tonnes  
VU le dossier de consultation des entreprises

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE**

**d'approuver le dossier de consultation des entreprises pour travaux d'entretien courants de voirie au RMA en 2 lots**

**d'autoriser le Président à lancer un avis d'appel à la concurrence selon une procédure adaptée**

## **6. PLUI SUD GÂTINE modification simplifiée n° 3**

M Joël MORIN, vice-président expose :

Vu le PLUi Sud Gâtine approuvé le 31-03-2015, puis modifié par la modification simplifiée n°1 le 07-03-2016, par la modification n°1 le 01-12-2016, par la modification simplifiée n°2

le 03-07-2018, et par les révisions allégées n°1 à 4 le 07-05-2019,

Vu la délibération du conseil communautaire du 18 février 2020 lançant la procédure de modification simplifiée n°3 du PLUi Sud Gâtine,

Considérant la notification aux personnes publiques associées,

Considérant la demande de cas par cas auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale,

Considérant que cette procédure n'est pas soumise à avis de la CDPENAF,

Considérant que le dossier doit être mis à la disposition du public durant un mois après le retour des instances consultées,

**Le conseil communautaire à l'unanimité DIT que le projet de modification simplifiée n°3 sera mis à disposition du public du 27 avril au 27 mai 2020 inclus, aux horaires d'ouverture au public habituels :**

au siège de la communauté de communes Val de Gâtine, place Porte St-Antoine 79 220 CHAMPDENIERS

dans les mairies de Saint-Pardoux-Soutiers, Mazières en Gâtine, Beaulieu-Sous-Parthenay, Saint-Lin, Vouhé

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres déposés au siège de la CDC et dans les mairies concernées.

A l'issue de ce mois de mise à disposition, un bilan sera présenté et la modification simplifiée sera soumise à l'approbation du conseil communautaire.

## **7. ENFANCE JEUNESSE – centre de loisirs d'été à l'Ombrelle**

Mme Danielle TAVERNEAU, vice-présidente expose :

Suite à l'enquête de satisfaction réalisée dans les services enfance jeunesse du territoire, il ressort que les familles du secteur de Mazières sollicitent une période d'ouverture de l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires à l'Ombrelle St Pardoux-Soutiers sur le mois d'août.

L'accueil de loisirs est ouvert aux familles qu'en juillet

VU la compétence enfance jeunesse exercée sur le secteur de Mazières en Gâtine et notamment l'accueil de loisirs sur le site de l'Ombrelle à St Pardoux-Soutiers

Vu le nombre de familles sollicitant une semaine supplémentaire de centre de loisirs l'été à l'Ombrelle représentant une quarantaine d'enfants

Vu l'intérêt général de répondre à cette demande en ouvrant une semaine supplémentaire fin août

VU le faible enjeu financier d'une telle mesure

considérant l'avis favorable du Bureau

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE  
d'ouvrir le centre de loisirs d'été à l'Ombrelle tout le mois de juillet et la dernière  
semaine d'août à compter de 2020  
de prévoir le personnel nécessaire à l'encadrement dans le respect de la  
réglementation  
de prévoir les dépenses et les recettes au budget 2020**

## **8. RELEVÉ DECISIONS DU BUREAU ET DU PRÉSIDENT**

Dans le cadre de leur délégation d'attribution par le conseil, le Bureau et le Président rendent compte des décisions prises à chaque conseil.

18/02/2020	Multiaccueil : étude de sol AIS centre Atlantique accepté pour 3126 € ttc
24/02/2020	Atelier : vêtements de travail pour les agents techniques : accepté pour 1131,82 €
28/02/2020	ecole de Mazieres : portail accepté pour 2748 €
02/03/2020	Piscine : etude complémentaire carrelage SOCOTEC accepté pour 2520 €

## **9.informations diverses**

### 9-1 trame verte et bleue – partenariat communauté /communes volontaires

M Joël MORIN vice-président rappelle que les communes volontaires disposent d'une enveloppe financière de 2000 euros pour réaliser des actions et qu'il convient de suivre la procédure ci-après pour faciliter le suivi par la communauté de communes attributaire de la subvention régionale dans le cadre de l'appel à projet à savoir :

1. définir un plan d'actions en concertation avec les prestataires (DSNE-CPIE-CRER-GODS)
2. solliciter un devis ou deux (si possible mais pas obligé) avec indication « Trame verte et bleue commune de .....» à l'attention de la CC VAL DE GATINE
3. Envoyer le devis par mail à [communaute@valdegatine.fr](mailto:communaute@valdegatine.fr) pour signature du Président ou VP par délégation
4. Faire exécuter les travaux à compter de la réception du devis signé
5. Faire établir la facture par le prestataire à l'attention de la CC VAL DE GATINE + indication « trame verte et bleue pour la commune de ..... »

A envoyer via le site chorus pro (information nécessaire SIRET 200 069 748 00016)

### 9-2 salon de l'agriculture 2020- récipiendaire médaille

L'assemblée demande qu'un courrier de félicitation soit adressé aux professionnels du périmètre intercommunal ayant reçu une médaille lors des concours au salon de l'agriculture.

la séance est levée à 20h30

le Président

le secrétaire de séance